

Numéro	DL230310-PG01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	
Objet	Désignation de représentants de la Ville auprès d'établissements d'enseignement du 1 ^{er} degré	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 25 mars 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le ving-cinq mars à 9 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Madame Valérie HEIM ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Jean-Louis KIRCHER
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	17 mars 2023
Date de publication délibération :	30 mars 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	30 mars 2023

Numéro	DL230310-PG01	1/2
Matière	5.3.Institutions et vie politique - Désignation des représentants	

VI. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

2. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU 1^{ER} DEGRÉ

Conformément aux dispositions de l'article D411-1 du Code de l'Éducation, deux élus locaux représentent la Ville à chaque conseil d'école :

- Le Maire ou son représentant,
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

Considérant que le Maire et son adjointe en charge de l'éducation et de la petite enfance sont membres de droit, il est demandé au conseil municipal de désigner les membres élus appelés à siéger dans les conseils d'école.

Après avoir décidé, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT de ne pas recourir au scrutin secret,

Il est proposé au conseil municipal de désigner les conseillers municipaux suivants comme représentants des établissements d'enseignement du 1^{er} degré :

Etablissement	Représentant
Groupe scolaire du Centre	Stéphanie CLAUS
Groupe scolaire Lixenbuhl	Stéphanie CLAUS
Groupe scolaire du Sud	Stéphanie CLAUS
Groupe scolaire les Vergers	Stéphanie CLAUS
Ecole élémentaire Libermann	Stéphanie CLAUS
Ecole maternelle Libermann	Valérie HEIM
Ecole élémentaire du Nord	Stéphanie CLAUS
Ecole maternelle du Nord	Valérie HEIM
Ecole maternelle de l'Orme	Valérie HEIM
Ecole maternelle de la Plaine	Valérie HEIM

Numéro	DL230310-PG01	2/2
Matière	5.3.Institutions et vie politique - Désignation des représentants	

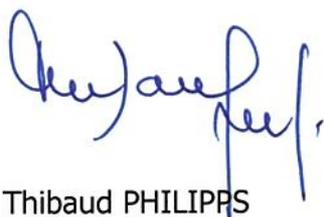
**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 27

Abstentions : 7 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINÉ Séverine, LONGECHAL
Béatrice, GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME